

**SELARL Samuel CRAPOULET**

*Successeur de la SELARL ORAIN et ASSOCIES*

*Commissaire de Justice associé*

16, rue Traversière

**95035 CERGY**

☎ : 01 34 35 17 00 - Fax : 01 34 35 17 02

✉ :

  
**COMMISSAIRES  
DE JUSTICE**

## PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE ONZE JUIN

**A LA REQUETE DE :**

La Société **CREDIT LOGEMENT**, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 302 493 275, dont le siège social est sis 50 Boulevard Sébastopol, 75155 PARIS CEDEX 03,

**Laquelle m'a exposé, par l'intermédiaire de Maître Pascal PIBAULT, Avocat au Barreau du Val d'Oise, son Conseil :**

Qu'elle a obtenu un jugement à l'encontre de Mesdames [REDACTED] et Véronique [REDACTED], demeurant [REDACTED]

Qu'elles sont propriétaires d'un bien immobilier sur la Commune de GOUSSAINVILLE (95190), 7 Boulevard Roger Salengro.

Qu'un commandement de payer valant saisie immobilière leur a été signifié.

Que je suis requis ce jour afin de procéder au descriptif des biens et droits leur appartenant, et de faire procéder aux diagnostics.

Qu'elle souhaite que cet état de fait soit constaté.

**C'EST POURQUOI :**

*Je, Maître Samuel CRAPOULET, Commissaire de Justice au sein de la SELARL SAMUEL CRAPOULET – COMMISSAIRE DE JUSTICE ASSOCIE, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de CERGY (Val d'Oise), y demeurant 16, rue Traversière, soussigné,*

Déférant à cette demande, certifie m'être transporté ce jour à GOUSSAINVILLE (95190), 7 Boulevard Roger Salengro, où étant, accompagné de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, de Monsieur Quentin DUCHENNE, témoin, de Monsieur Jérémy VINET, témoin et de la Société CERTIMMO, diagnostiqueur immobilier, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Dans le hall de l'immeuble, je peux constater la présence du nom [REDACTED] sur la boîte aux lettres.

Nous accédons ensuite au deuxième étage, porte gauche.

Après avoir frappé et sonné à de multiples reprises à la porte de l'appartement, et personne ne répondant à mes appels, j'ai demandé au serrurier de procéder à l'ouverture judiciaire de la porte.

En entrant, j'ai pu constater la présence d'un individu de sexe féminin, cachée dans la loggia.

J'ai alors décliné mes nom, prénom, qualité ainsi que l'objet de ma visite.

La personne rencontrée n'a pas souhaité donner son prénom, mais a acquiescé au nom de [REDACTED].

Madame [REDACTED] a ensuite quitté les lieux.

J'ai alors procédé au descriptif, et ai demandé au diagnostiqueur de procéder à sa mission.

### **ENTREE :**

La porte palière est en bois vernis.

Le sol est recouvert de linoléum.

Les murs sont recouverts de papier peint.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène.

Sur le mur d'entrée, en partie droite, un tableau électrique, un disjoncteur et un interphone sont présents.

Sur le mur du fond un radiateur est présent.

Photographie prise par moi à ce niveau est reproduite ci-après.



## **CUISINE :**

L'accès à la cuisine se fait depuis la gauche de l'entrée.

La porte d'accès est en bois recouverte de peinture.

Le sol est recouvert de dalles de linoléum.

Les murs sont recouverts de papier peint.

Le plafond est recouvert de peinture.

Sur le mur du fond, une fenêtre double battant double vitrage en PVC blanc est présente.

En dessous, un radiateur est présent.

La cuisine est équipée de meubles de rangement haut et bas, d'un évier simple bac en inox, de plaques de cuisson gaz et électrique ainsi que d'une hôte aspirante.

Un point lumineux avec suspension est présent au plafond.

Sur le mur d'entrée, une chaudière de marque ELM LEBLANC est présente.

Photographie prise par moi à ce niveau est reproduite ci-après.



## **LOGGIA :**

L'accès à la loggia se fait depuis le fond droit de la cuisine.

La porte d'accès est en bois recouverte de peinture.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs ainsi que le plafond sont recouverts de peinture.

Sur le mur de gauche, une fenêtre double battant double vitrage en PVC blanc est présente.

Photographie prise par moi à ce niveau est reproduite ci-après.



### **SALLE DE BAINS :**

L'accès à la salle de bains se fait depuis le fond de l'entrée.

La porte d'accès est en bois recouverte de peinture.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de faïence.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène.

En partie gauche, je constate la présence d'un lavabo et d'une baignoire.

Au-dessus de la baignoire, une fenêtre double battant est présente.

Sur le mur de droite, une cuvette de WC est présente.

Sur le mur du fond, un bidet est présent.

Sur le mur droit de la salle de bains, en entrant, un placard de rangement est présent.

Photographies prises par moi à ce niveau sont reproduites ci-après.



### **PIECE PRINCIPALE :**

L'accès à la pièce principale se fait depuis la droite de l'entrée.

La porte d'accès est en bois recouverte de peinture.

Le sol est recouvert de dalles de linoléum.

Les murs sont recouverts de papier peint.

Le plafond est recouvert de dalles de polystyrène.

Sur le mur d'entrée, en partie gauche, un placard de rangement est présent.

Sur le mur du fond, une fenêtre double battant double vitrage en PVC blanc est présente.

En-dessous, un radiateur est présent.

Photographie prise par moi à ce niveau est reproduite ci-après.



Telles ont été mes constatations.

De tout ce que dessus, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de constat, clos après retour en mon étude et rédaction, pour servir et valoir ce que de droit.

**Maître Samuel CRAPOULET**

